



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 22 mai 2023**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Madame Françoise MÉNARD, Adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS.

Date de convocation : 10 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Votants : 9

Présents : Mme Françoise MÉNARD, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Servane CHESNEAU, Mr Richard LOPEZ, Mme Elisabeth CHEREAU, Mme Marie-Jeanne BOUET, Mr Jean-Marc PEIGNEN, Mme Marie-Jeanne CAILLÉ, Mr Jean-Yves GAUVRIT

Absents : Mr Benoît COUTEAU, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Sylvie SAGET-SOULARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Thérèse LAINE.

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

2023-05-22-001 – AIDE EXCEPTIONNELLE

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Une administrée a fait une demande au CCAS pour l'aider à payer sa facture d'assurance. Madame Françoise MÉNARD présente sa situation et demande au CCAS le versement d'une aide exceptionnelle de 300 €.

Considérant la demande de l'administrée et de sa situation,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une aide exceptionnelle de 300€ à l'administrée,
- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer les documents relatifs à cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,
Françoise MÉNARD

